



Bulletin d'informations de la **Commune d'Evolène**

Février 2025



Commune
Evolène



Mot de la Présidente

Chères Evolénardes, chers Evolénards,

Comme annoncé, la présentation du budget 2025, reportée en fin d'année dernière comme le permet la loi lors du changement de législature, aura lieu lors de l'Assemblée primaire du 19 février 2025. Cette présentation aura lieu à la salle de cinéma d'Evolène. **Le budget 2025 qui vous sera présenté est «extraordinaire»**, dans le sens où il sort vraiment de l'ordinaire en se distinguant des derniers exercices. Les dépenses prévues sont en effet particulièrement élevées. Du côté du fonctionnement comme des investissements. Les pages dédiées au budget, aux projets prévus et aux perspectives sont donc à lire avec attention pour mieux comprendre ce côté extraordinaire. Toutefois, il est important de souligner que ce budget ne peut être considéré comme étant totalement précis, compte tenu principalement de l'impact encore flou des intempéries de 2024.

Lors de l'Assemblée, le plan financier des 5 prochaines années vous sera présenté, de manière à illustrer les challenges auxquels la Commune d'Evolène sera confrontée. Une multitude de projets et de dépenses à venir existent effectivement, bien que notre capacité financière reste limitée. La situation est par exemple particulièrement problématique en ce qui concerne les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées. C'est pourquoi, le Conseil communal vous sollicitera sur la fiscalité en parallèle de l'adoption du budget. Nous proposons en effet de **garder les communications fiscales inchangées**, malgré la demande du Canton d'adapter légèrement l'indexation de 3%. Votre exécutif communal vous demande d'y renoncer pour 2025 au vu du contexte.

Enfin, l'Assemblée devra encore se prononcer sur l'octroi du **mandat de révision pour la législature 2025-2028**. Le Conseil communal propose de continuer avec la fiduciaire FIDAG. Cette dernière accompagne et contrôle l'Administration communale depuis plusieurs années à notre pleine satisfaction. Le récent contrôle de l'Inspectorat cantonal des finances a en effet démontré que cette organisation fonctionne bien vu le peu de remarques émises à cette occasion.

Le **traditionnel bilan des 6 derniers mois** accompagne le budget dans ce bulletin d'informations. Cela permet d'exposer en quelques lignes certains sujets qui ont été

jusqu'alors moins thématiques bien qu'importants. Pour rappel, les crues de la Borgne ainsi que le projet de chauffage à distance (CAD) ont déjà fait l'objet d'une présentation détaillée dans la brochure de décembre. En parlant du CAD, nous vous **remercions pour l'acceptation** lors de l'Assemblée de décembre. Si l'implication financière pour la Commune restera mesurée comme cela est souhaité dans ce contexte, ce projet va beaucoup occuper l'Administration communale ces prochaines années, en termes notamment de planification et de coordination. La validation de ce nouveau réseau innovant au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie offre des solutions d'assainissement aux bâtiments d'Evolène. Du point de vue communal, cela permet aussi de débiter le projet de construction «Santé et petite enfance» dès l'arrivée du printemps sans besoin de remanier le projet, les adjudications des travaux ayant déjà été réalisées.

2025 devrait donc bel et bien être **une année exceptionnelle pour la Commune d'Evolène**, avec (le début de) la réalisation parallèle des projets en cours depuis plusieurs années. Cela représente une satisfaction particulière pour les futurs utilisateurs. Car les projets c'est bien, mais les projets qui se réalisent c'est mieux. Ceci me permet de vous exprimer une nouvelle fois notre gratitude pour votre soutien et votre confiance. Ces réalisations entraîneront toutefois une importante charge de travail à l'interne pour la Commune d'Evolène, ainsi que des perturbations inévitables pour la population en lien avec les chantiers, en particulier sur la place de Clos-Lombard et autour du Centre scolaire. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et allons tout mettre en œuvre pour atténuer les nuisances.

En espérant que ce début d'année 2025 réponde également à vos aspirations et besoins, je vous adresse, chères Evolénardes et chers Evolénards, mes plus cordiales salutations.

Bien à vous,



Virginie Gaspoz



Table des matières

Mot de la Présidente	2
Budget 2025	4
Bilan 2 ^e semestre	10
Organisation 2025-2028	19
Informations de l'Administration communale	22
Sociétés locales - A vous la parole	26
Convocation Assemblée primaire 19 février 2025	32





Budget 2025

4

Le Conseil communal soumet son projet de budget 2025 à l'Assemblée primaire du 19 février 2025. En effet, la loi permet que le budget soit exceptionnellement proposé à la population en début d'année lors du changement de législature. Cette option a été retenue par le Conseil communal. Cette proposition de budget 2025 vous est résumée dans les pages suivantes.

Le budget 2025 a été préparé par l'Administration communale sur la base des besoins des services et des conseillers. Il a été validé par le Conseil communal lors de sa séance du 23 janvier 2025. Malheureusement, le budget n'a pas pu être présenté à la nouvelle commission Administration et finances puisque cette dernière n'était pas encore nommée et fonctionnelle avant la validation au Conseil communal.

L'essentiel en bref

De manière générale, le budget 2025 est à qualifier comme étant « hors de l'ordinaire » et distinct des précédents, compte tenu de l'ampleur des investissements attendus en lien avec les crédits d'engagement validés il y a quelques années (Projet Santé et Petite enfance de 11.5 millions de francs et Projet de bâtiment polyvalent de Clos-Lombard à 2.5 millions) ainsi qu'en

raison des travaux de réhabilitation post-crués de la Borgne qui affectent quant à eux le compte de fonctionnement. L'exercice 2025 sera en effet encore marqué par l'impact des intempéries de juin 2024. D'importants travaux doivent encore avoir lieu dès cette année, toutefois leur nature, leur ampleur et leurs coûts restent encore à définir, ce qui empêche l'établissement d'un budget totalement précis et fiable.

Le budget 2025 peut donc être qualifié comme étant effectivement « à la hausse », avec un résultat attendu globalement moins bon que les années précédentes.

Compte de fonctionnement

Le budget affiche une augmentation générale des charges de fonctionnement, qui passent d'une estimation de 16.6 millions en 2024 (montant relativement similaire au résultat des comptes 2023) à 19.1 millions pour 2025 (+ 2.5 millions). Globalement, l'exercice présentant un déficit d'env. 1.8 millions francs. Les charges comprennent près de 2.2 millions d'amortissements. Aussi, sans amortissements, les charges se monteraient à 16.9 millions. En mettant ce montant de 16.9 millions en parallèle des revenus estimés à 17.3 millions, la capacité de financement excédentaire en vue de réaliser les investissements est donc très faible (env. 350'000 francs).

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Charges	19'116'584	16'638'862	16'799'577.40
Revenus	17'283'801	15'049'844	16'799'577.40
Amortissements planifiés	2'182'900	1'968'720	1'156'112.95
Charges sans amortissements	16'933'684	14'670'142	
Attributions au capital propre	-	-	2'155'255.13
Excédent de recettes (+) / de dépenses (-)	-1'832'783	-1'589'018	2'155'255.13



Budget 2025

Comment expliquer cette augmentation des charges par rapport à 2024 et aux comptes 2023?

2 millions sont à mettre sur le compte des intempéries (voir paragraphe dédié au financement). Le reste s'explique en partie par l'augmentation des amortissements prévus compte tenu des investissements conséquents qui devraient se réaliser en 2025 (env. 200'000 francs de plus que budgétisé pour 2024).

Une autre augmentation provient des ressources humaines. En effet, l'année 2024 avec ses turbulences a encore démontré la nécessité de renforcer le service technique et les travaux publics, entraînant des processus de recrutement en ce début d'année 2025 en vue d'améliorer le service et de soutenir l'équipe en place. L'accompagnement des projets de construction en cours nécessite aussi l'engagement de ressources supplémentaires à l'interne. À noter encore que la politique salariale de la Commune d'Evolène est calquée sur l'échelle des salaires de l'Etat du Valais. Aussi, suite à l'annonce du Canton de l'adaptation au renchérissement à hauteur

de 0.8% suite à l'annonce de versement de la BNS, cette adaptation a également été validée par le Conseil communal et donc prise en compte dans le budget 2025.

En ce qui concerne les remontées mécaniques, les montants budgétisés pour l'aide à l'exploitation en 2024 ont été validés lors de l'Assemblée primaire de décembre 2024 et restent les mêmes qu'en 2024, à savoir :

- 400'000 francs pour Télé-Evolène,
- 105'000 pour les Remontées mécaniques d'Arolla,
- 20'000 pour Blanchalpe.

De plus, les 100'000 francs budgétisés ces deux dernières années pour Espace Dent-Blanche en vue de l'engagement d'un directeur commun n'ayant pas été activés faute de vision commune entre les sociétés, le Conseil communal a finalement décidé d'engager un collaborateur en charge des projets de remontées mécaniques et qui aura pour mission d'appuyer les conseils d'administration dans leurs projets de renouvellements. Une mise au concours sera bientôt faite, une fois le cahier des charges établi et discuté avec les différentes remontées mécaniques.

Compte des investissements

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Dépenses	13'223'000	11'154'500	5'019'679.51
Recettes	2'073'600	3'102'000	2'864'424.38
Investissements nets	11'149'400	8'052'500	2'155'255.13

Budget 2025

	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	50'000	-
<i>Achat de terrains</i>	50'000	
1 SÉCURITÉ PUBLIQUE	1'318'000	-
<i>Abris PC (Projet Santé et Petite enfance)**</i>	1'318'000	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	30'000	-
<i>CO Hérens</i>	30'000	
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	2'835'000	47'500
<i>Via Ferrata</i>	71'000	
<i>Balisage VTT</i>	30'000	
<i>Places de jeux</i>	50'000	
<i>Projets culturels, sportifs et subventions liées</i>	100'000	
<i>Projet Clos-Lombard (crédit d'engagement 2.5 millions)</i>	1'972'000	47'500
<i>Espace Polyvalent (Projet Santé et Petite enfance)*</i>	570'000	
<i>Paroisse</i>	42'000	
4 SANTÉ	-	-
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	2'290'000	-
<i>Structures d'accueil de la petite enfance Crèche + UAPE (Projet Santé et Petite enfance)*</i>	2'290'000	
6 TRAFIC	1'964'000	10'000
<i>Routes cantonales</i>	169'000	
<i>Routes communales</i>	560'000	
<i>Régularisation routes communales (Villa et Condémines)</i>	470'000	
<i>Eclairage public</i>	100'000	10'000
<i>Abribus et mobilier urbain</i>	50'000	
<i>Machines et véhicules</i>	55'000	
<i>Parking (Projet réfection place Clos-Lombard)</i>	560'000	
7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENV.	3'606'000	1'490'500
<i>Approvisionnement eau potable</i>	745'000	40'000
<i>Traitement des eaux usées, Step</i>	1'101'000	147'000
<i>Aménagement des cours d'eau et Projets de défense</i>	1'530'000	1'270'500
<i>Aménagement du territoire et plans de développement LAT</i>	230'000	33'000
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	1'130'000	525'600
<i>Remise en état des routes agricoles (REP)</i>	510'000	290'000
<i>Remembrement virtuel par fermage</i>	190'000	155'000
<i>Centre forestier - véhicules et machines</i>	430'000	80'600
9 FINANCE ET IMPÔTS	-	-
	13'223'000	2'073'600
<i>Investissements nets</i>		11'149'400

* Projet Santé et Petite enfance: 5'731'000 ont été budgétisés pour 2025, en cas de démarrage des travaux dès le mois de mars, l'autorisation de construire ayant été obtenue en décembre 2024. Ce montant est toutefois réparti dans la comptabilité selon l'affectation future des espaces construits. De plus, le montant dédié à la partie «centre médical et paramédical» (1.5 million) n'apparaît pas dans ce budget, étant donné que cet investissement est directement affecté au patrimoine financier.



Budget 2025

Concernant les investissements prévus pour 2025, ils sont exceptionnellement élevés et résultent de la réalisation parallèle des projets lancés depuis quelques années :

- Projet Santé et Petite enfance: 4.2 millions (sans la partie médicale et paramédicale)
 - Projet Clos-Lombard: 1.9 million (sans le parking)
 - Place de Clos-Lombard: 0.7 million (parking, quai et arrêt de bus, zone de rencontre)
- Aussi, en enlevant ces projets se montant à eux-seuls à 6.8 millions de francs, on se retrouverait avec des investissements semblables à ceux budgétisés lors des années précédentes, et même légèrement inférieurs (6.4 millions de dépenses pour également 2 millions de recettes, donc 4.4 millions d'investissements nets).

A noter qu'en 2024 le montant de 3 millions pour la recapitalisation de Télé-Evolène avait été budgétisé. Ce montant n'apparaît pas dans le budget 2025. Compte tenu des montants promis à ce jour (env. 2 millions) et des étapes encore à franchir, il apparaît qu'une décision relative au soutien communal pourrait survenir en 2025, toutefois le versement concret du montant alloué ne devrait pas se réaliser avant 2026.

Parmi les autres investissements répertoriés pour 2025, on constate une fois n'est pas coutume le report de plusieurs projets déjà annoncés en 2024 (routes et réseaux souterrains, projets agricoles...). Il est important de rappeler qu'en 2024, à partir de la fin juin, les services communaux – sur le terrain et au service technique – ont été fortement perturbés par les intempéries. La priorité a évidemment été mise sur le rétablissement de la distribution d'eau potable et de la gestion des eaux usées. Aussi, les différents projets ont été mis de côté et reportés à l'année suivante. Il y aura fort à faire en 2025 dans les deux services liés aux eaux, avec 1.8 million de francs dévolus à des investissements dans ces domaines. Des mises au concours ont de plus eu lieu en janvier afin de rempla-

cer l'exploitant de la STEP et de renforcer l'équipe des travaux publics pour la gestion de l'eau.

Les détails des investissements prévus pour 2025 figurent dans le tableau en page 6.

Financement et perspectives

Le résultat attendu pour 2025, avec ce déficit de 1.8 millions de francs au fonctionnement, est évidemment bien en-deçà des résultats constatés ces dernières années au moment du bouclage des comptes, à savoir env. 2 à 3 millions de francs de marge. Pour rappel, la préparation du budget annuel repose comme de coutume sur une prise en compte rigoureuse du côté des charges et une estimation plutôt prudente du côté des revenus. La marge réelle devrait toutefois et malheureusement être en diminution en 2025 au vu de l'augmentation des charges.

Au 31.12.2023, la Commune d'Evolène possédait une fortune nette de 8 millions de francs, correspondant à une fortune par habitant d'environ 4'800 francs.

Les importants investissements en cours vont progressivement entamer cette fortune communale, pour finalement déboucher sur un endettement. Cela est évidemment admis, pour autant que cela ne débouche pas à terme sur un endettement trop conséquent. De plus, les comptes 2024, fortement impactés par les intempéries, ne sont pas encore bouclés mais risquent d'être très négatifs. À ce jour, on ne connaît toutefois pas encore totalement l'impact sur les finances communales, toutes les factures n'étant pas encore rentrées et tous les soutiens et leur hauteur n'étant pas encore annoncés. Pour 2025, un montant d'un million de francs a été budgétisé pour l'entretien des cours d'eau, ainsi que pour l'agriculture. Cette estimation reste toutefois floue à ce jour, les travaux encore nécessaires, leur procédure (mise à l'enquête nécessaire ou non) et leur planning n'ayant pas encore pu être



Budget 2025

8

concrètement définis. Tout cela paraîtra déjà plus clair au moment du bouclage et de la présentation des comptes 2024 lors de l'Assemblée primaire d'ores et déjà prévue le jeudi 12 juin 2025.

Aussi, il est évident que la Commune d'Evolène doit donc dorénavant davantage faire des choix avant de s'engager dans des dépenses ou agir sur ses sources de revenus, en privilégiant les projets subventionnés et ceux qui entraîneront des recettes (par exemple turbinage), en recherchant des partenariats, ainsi qu'en revoyant par exemple la fiscalité. La planification financière 2025-2029 révèle qu'un montant d'investissements nets de max. 15 millions de francs peuvent être réalisés ces 5 prochaines années sans dépasser un seuil d'endettement trop problématique. L'engagement communal dans le renouvellement des remontées mécaniques, s'il est validé par la population le moment venu, ne pourra par exemple se faire sans réflexion fiscale en parallèle.

Communications fiscales et demande de maintien de l'indexation actuelle

Après avoir commenté les charges, il s'agit aussi d'examiner les revenus communaux budgétisés. À ce titre, les estimations du service financier restent stables par rapport aux années précédentes. Ces perspectives ne sont pas mauvaises en soi, mais cela démontre que les recettes peinent actuellement à compenser les augmentations de charges observées.

De plus, de nouvelles diminutions fiscales entrent en vigueur en 2025 suite à la révision de la loi fiscale valaisanne validée par le Grand Conseil. Avec notamment une augmentation des montants admis pour diverses déductions, notamment pour les primes d'assurance-maladie, ce qui aura un impact sur les impôts des personnes phy-

siques, en faveur du contribuable. La révision se faisant par étapes, d'autres déductions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Cette évolution fiscale, si elle est naturellement bienvenue du point de vue du citoyen, a des conséquences pour notre commune, au moment où nos exercices deviennent justement moins bons et où les intempéries risquent également d'impacter la santé financière sur plusieurs années. En ce qui concerne l'indexation des revenus, l'Etat du Valais a requis une adaptation au niveau communal de 3% à l'instar de ce qui se fait au niveau cantonal. La Commune d'Evolène a déjà un retard important sur l'indexation, avec un taux actuel de 140%, alors que ce taux atteint ou dépasse même les 170% au niveau cantonal et dans plusieurs communes. La Commune d'Evolène, de même que de nombreuses communes moins aisées, a par le passé souvent renoncé à une adaptation lorsque la situation financière était moins bonne, ce qui explique ce taux actuel en recul.

Pour rappel, des modifications fiscales en faveur du citoyen ont toutefois eu lieu depuis plusieurs années :

- Diminution du coefficient à 1.25 depuis l'exercice fiscal 2019 (auparavant 1.30, impact d'env. 350 à 400'000 francs par an)
- Modification de l'indexation des revenus de 135 à 140% dès 2023 (+5% au lieu des 3% préconisés, impact d'env. 100'000 francs par an)

L'Administration communale a estimé que cette adaptation demandée de 3% de l'indexation pour la taxation 2025 entraînerait un manque à gagner d'env. 60'000 francs. Compte tenu de la situation financière actuellement incertaine, avec les conséquences des intempéries et les importants investissements en cours, ainsi que des modifications à venir en lien avec les taxes d'eau potable et d'eaux usées, **le Conseil**



Budget 2025

communal a estimé qu'il était actuellement important de maintenir le niveau de fiscalité actuel et propose ainsi à l'Assemblée primaire qui se réunira le 19 février prochain de ne pas modifier l'indexation pour le moment (et donc de renoncer à cette adaptation de 3%). Cela devra toutefois être considéré dans les années à venir. Aussi, les communications fiscales proposées pour 2025 sont les suivantes (identiques à 2024):

• Coefficient	1.25
• Indexation des revenus	140%
• Impôt personnel	Fr. 20.-
• Taxe sur les chiens	Fr. 135.-

Taxes communales

Nous vous répétons depuis plusieurs années que les trois services concernés par les taxes communales, à savoir les services d'eau potable, eaux usées et gestion des déchets, représentent un véritable défi pour la Commune d'Evolène. Ces services devraient être autofinancés, mais cela n'est pas le cas pour les eaux usées et les déchets. Pour l'eau potable, cela est moins problématique actuellement mais seulement en raison d'un retard d'investissement dans le renouvellement des infrastructures.

Des modifications doivent donc être faites rapidement afin d'encaisser des montants plus importants et de pouvoir autofinancer le fonctionnement et les investissements.

Des modifications ont déjà été décidées pour la gestion des déchets, dont les tarifs ont dû une nouvelle fois être adaptés à la hausse en 2024 pour les privés (cf. brochure de décembre 2024). Des efforts sur les charges doivent également être poursuivis afin d'atteindre l'équilibre.

En ce qui concerne l'eau potable et les eaux usées, les modifications nécessitent un changement total de paradigme, entraî-

nant la mise en place de nouveaux règlements et d'un fonctionnement qui devra reposer sur des compteurs d'eau (principe de l'utilisateur-payeur) en parallèle d'un rehaussement des tarifs. Ces adaptations sont nécessaires dans toutes les communes, bien que les situations diffèrent d'un endroit à l'autre. Des augmentations de prix ont toutefois été régulièrement rapportées par les médias ces dernières années.

A Evolène, les besoins de rénovation et d'investissement sont massifs pour ces réseaux, comme le démontrent les études mandatées ces dernières années et qui annoncent des montants de plusieurs dizaines millions à investir sur les 30 prochaines années. Or le domaine des eaux n'est pas du tout subventionné à ce jour, ni au niveau cantonal ni au niveau fédéral. Un véritable défi à l'avenir pour toutes les régions périphériques, soumises aux mêmes normes que les agglomérations mais avec des réseaux plus grands et moins d'abonnés pour les financer. Une commune comme Evolène et son immense territoire en est un exemple frappant.

La situation est particulièrement délicate du côté des eaux usées. Face à un déficit récurrent, le Conseil communal avait obtenu l'autorisation de remettre à zéro le compte en 2023, en puisant dans le produit de l'impôt pour assainir la situation et repartir sur de meilleures bases en vue du changement de règlement à venir. Malheureusement, les ruptures des canalisations sur près de 3km au bord de la Borgne avec des coûts de réparation estimés à 1.5 millions impactent de nouveau massivement ce compte, dont l'autofinancement n'était déjà pas assuré avec les taxes annuelles (450'000 francs encaissés pour des besoins minimums de 600-700'000 francs par an). Plus d'informations à ce sujet seront transmises avec les comptes 2024.



Bilan 2^e semestre 2024

10

Voici un résumé non exhaustif des décisions prises, informations reçues et objets traités par le conseil communal depuis le bulletin communal de juin 2024, c'est-à-dire entre mai 2024 et jusqu'à la fin de législature en décembre 2024, à l'exception des sujets déjà traités dans notre bulletin de décembre, notamment les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée primaire de décembre 2024 comme le projet de chauffage à distance ou les intempéries de juin 2024.



Pour information, comme tous les bulletins passés, vous pouvez retrouver cette dernière brochure d'informations sur notre site internet www.commune-evolene.ch > Administration > Publications > Brochures communales.

Agriculture

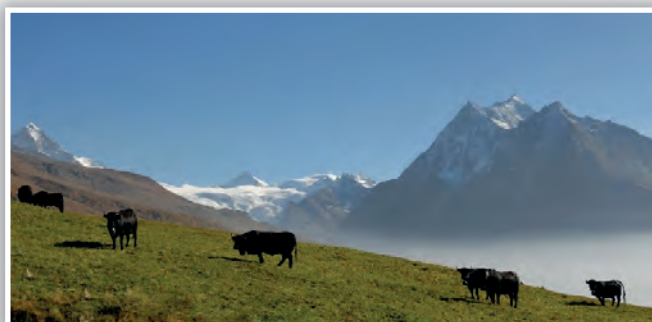
■ Intempéries et demandes de dédommagement et/ou remise en état

Le Conseil communal est informé de la communication du Service cantonal de l'agriculture (SCA) aux exploitants agricoles concernant les dégâts causés par les intempéries dans l'agriculture. La Commune devra donc récolter les demandes des exploitants et procéder à la taxation de ces

dégâts avant de transmettre les demandes au SCA dans un délai de 3 mois depuis la date des intempéries. Une communication va être adressée aux exploitants incluant les démarches pour Fonds Suisse (fondation pouvant entrer en matière pour un dédommagement des biens non assurables). Concernant les accès aux parcelles, les travaux en cours et à venir, un point de situation général sur les intempéries a été rédigé dans le bulletin d'information de décembre. Prière de le consulter directement en cas d'intérêt.

■ Subventionnement des produits permettant d'atténuer les nuisances olfactives

Le Conseil communal décide de continuer le subventionnement des produits Kopros et Bio 3G pour un montant approximatif de CHF 25'000 de soutien sur le même principe que les années précédentes (subventionnement des produits à 100%, sans participation pour les frais liés à l'application, et facturation des montants subventionnés directement à la commune).



■ Subventionnement « tapis vert »

Suite à l'obligation faite aux agriculteurs qui ne peuvent pas faire la SRPA (cf. conditions ci-dessous) de s'inscrire au programme « Santé Bovin Suisse » pour pouvoir livrer du lait permettant la production des fromages AOP, une subvention



Bilan 2e semestre 2024

aux agriculteurs a été demandée par la Laiterie des Haudères pour l'année 2023 et octroyée. Les règles n'ayant pas changé, le Conseil communal a décidé de continuer ce subventionnement ayant pour but d'aider les agriculteurs à financer les frais induits par l'impossibilité de se conformer aux exigences du standard « tapis vert » (aide d'environ CHF 500 aux agriculteurs, soit le paiement d'une cotisation annuelle de CHF 300 et une visite annuelle du vétérinaire pour un montant maximum de CHF 200). La Commune d'Evolène espère ainsi que les producteurs de lait continueront cette activité malgré les décisions prises au niveau suisse, qui ont peu de sens au regard de notre agriculture de montagne et qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur la production de notre laiterie communale.

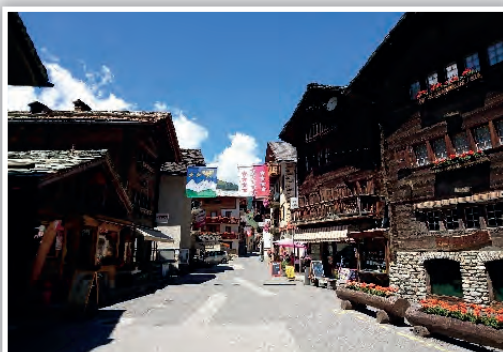
Conditions SRPA/Sorties régulières en plein air: Les animaux qui pâturent doivent bénéficier de:

- 26 sorties mensuelles au pâturage entre le 1^{er} mai et le 31 octobre
- 13 sorties mensuelles dans l'aire d'exercice entre le 1^{er} novembre et le 30 avril

Aménagement du territoire

■ Zone réservée des centres des villages

Le printemps 2024 a été marqué par l'information publique liée à la révision globale du



plan d'affectation des zones (PAZ). S'y est ajoutée la demande de prolongation des zones réservées qui a été validée par l'Assemblée primaire du 19 juin 2024.

Une autre thématique a occupé le Conseil communal: le maintien des commerces au centre des villages. En lien avec le PAZ, la possibilité de prévoir des mesures empêchant la transformation des commerces en vue de garantir l'attractivité de notre commune pour les habitants et les touristes était discutée depuis longtemps. Cela a également été relevé dans le masterplan touristique. En mars 2024, une lettre cosignée par plusieurs sociétés locales (Carnaval, Tarkèss, Jeunesse Evolénarde, Arc-en-ciel, FC Evolène, CIME et Fanfare Echo de la Dent-Blanche) demandait au Conseil communal un moratoire pour la Rue centrale d'Evolène.

Le 18 juillet 2024, le Conseil a décidé lors de sa séance de créer des zones réservées dénommées « Dynamisme des centres des villages » dans les cœurs de villages ayant des commerces existants (Evolène, Lannaz, les Haudères, la Forclaz, la Sage, Villaz, la Gouille et Arolla, et seulement pour secteurs en zone à bâtir, la Commune d'Evolène n'étant pas compétente hors de cette zone). Le but de cette nouvelle zone réservée est de bloquer temporairement certains territoires, pour que rien ne soit entrepris qui puisse entraver la révision globale du PAZ et du RCCZ, qui vise entre autres de maintenir des cœurs de villages dynamiques et attractifs économiquement. Les parcelles concernées par la présente zone réservée n'étaient pas incluses dans les zones réservées approuvées en 2019 et viennent donc en complément. Toutes ces zones réservées tomberont au moment de l'homologation du futur PAZ. Des dérogations restent possibles. En particulier, cela n'oblige pas à créer un commerce en cas de construction



Bilan 2e semestre 2024

12

ou transformation d'un bâtiment au sein de ce périmètre, mais à maintenir les espaces commerciaux existants.

■ Mise à jour du cadastre forestier

Dans le cadre de la révision globale du PAZ et RCCZ, une des études parallèles à réaliser encore consiste à adapter le cadastre forestier en fonction des nouvelles zones à bâtir. Nivalp avait réalisé l'étude du cadastre forestier actuel. Aussi, le Conseil communal valide l'offre de Nivalp consistant à adapter le cadastre forestier dans le cadre de la révision globale du PAZ et RCCZ pour un montant de CHF 16'879.15 TTC.



Energie

■ Mandat de conseil en énergie

Le Conseil communal a pris connaissance de l'offre d'OIKEN pour la mise en place et la réalisation d'un mandat de conseil en énergie pour l'équivalent d'un 10% (0.1 EPT). Ce type de mandat est subventionné par le Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques. Le Conseil communal décide de faire un essai d'une année en mandatant cette ressource compte tenu des besoins en lien avec le CAD (chauffage à distance), la nouvelle loi sur l'énergie, les réflexions du RCCZ, etc.

Personnel

■ Démission et engagement à la cuisine des structures d'accueil de la petite enfance:

En juin 2024, le Conseil communal a pris connaissance de la démission de Madame Yvonne Chevrier et a décidé donc de lancer la procédure d'engagement d'un nouveau cuisinier. Yvonne a accepté de prolonger son mandat jusqu'à l'arrivée de son successeur. *Nous la remercions chaleureusement pour son dévouement durant ces années de service pour le plaisir et la santé des enfants de la crèche-nurserie et de l'UAPE.*

Après mise au concours, sur recommandation de la responsable et de la commission, le Conseil communal a décidé d'engager Monsieur Alain Moret, lequel est entré en fonction au 1^{er} décembre 2024. *Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.*



■ Démission auprès des structures d'accueil de la petite enfance:

Le Conseil communal est informé de la démission de Madame Martine Pannatier des structures d'accueil au 31 janvier 2025 après de nombreuses années de service. Martine travaillant à temps partiel (selon besoins 30-40%), des solutions à l'interne ont été trouvées pour palier à son absence au sein des structures d'accueil. *Nous lui*



Bilan 2e semestre 2024

adressons nos plus sincères remerciements pour son engagement de longue durée pour le bien-être des enfants et pour la flexibilité dont elle a toujours fait preuve pour répondre aux besoins de fonctionnement de notre crèche-nurserie.

■ Démission à la STEP:

Fin novembre, le Conseil a pris connaissance de la démission de M. Samuel Putallaz, responsable de la STEP. Compte tenu de son contrat de travail, il terminera donc sa mission auprès de la Commune d'Evolène le 31 janvier 2025. *Nous le remercions vivement pour son travail durant plusieurs années pour la gestion des eaux usées de notre commune.*

Des discussions ont eu lieu avec les communes d'Hérémece et Saint-Martin au sujet d'éventuelles collaborations et synergies dans ce domaine particulier, de manière à clarifier le profil du poste à mettre au concours à Evolène et d'assurer le suivi durant la période de vacance du poste. Une publication à ce propos a été lancée en janvier.

Projet Clos-Lombard

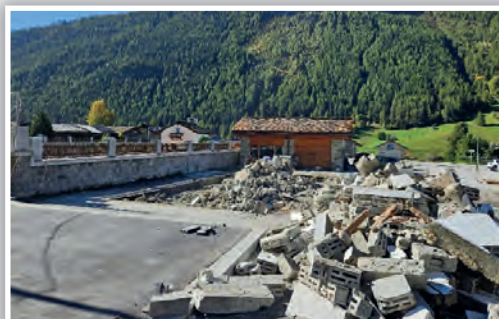
Dans l'attente d'un démarrage concret des travaux pendant plusieurs mois (conclusion du droit de superficie avec la Paroisse qui avait pris du retard), les adjudications suivantes avaient été faites:

- Travaux local transformateur: André Sierro SA pour un montant de Fr. 82'148.60 TTC.
- Démolition: Dumas SA pour un montant de Fr. 46'991.65 TTC.
- Terrassement: André Sierro SA pour un montant de Fr. 113'242.35 TTC
- Follonier Charpente pour un montant de Fr. 141'608.65.- TTC
- Crettaz Electricité SA pour un montant de Fr. 58'331.73 TTC

Concernant le gros œuvre, le marché avait été adjudgé à Bativa SA pour un montant de Fr. 359'296.25 TTC. Toutefois, l'entreprise ayant dû annoncer qu'elle n'avait pas les disponibilités pour effectuer les travaux à l'automne 2024, le marché a été annulé et un nouvel appel d'offres réalisé. Le Conseil communal a alors adjudgé les travaux à l'entreprise Dumas SA pour un montant de CHF 337'552.80 TTC d'après le rapport d'analyse effectué par le bureau technique mandaté.

Concernant la partie sanitaire, le Conseil communal a adjudgé les travaux de fourniture et montage à l'entreprise Bovier Frères SA pour un montant de CHF 111'497.71 TTC et les travaux de pose à l'entreprise Bornet Frères SA pour un montant de CHF 126'787.02 TTC suite à la proposition du bureau d'architecture.

La suite des adjudications interviendra en 2025. Le chantier reprendra dès que les conditions climatiques le permettront.





Projet Santé et petite enfance

Après divers échanges entre l'administration et les mandataires, le Conseil communal a validé les conditions particulières et générales ainsi que le descriptif général de construction, ce qui a permis de lancer les appels d'offre dès le mois de juillet en vue d'une adjudication en fin d'année 2024 et un début des travaux en mars 2025.

Adjudications validées par le Conseil communal le 26 novembre suite aux appels d'offres:

- Travaux spéciaux - terrassements / Procédure ouverte: Bitz-Implenia, pour un montant de CHF 1'521'744.00 TTC
 - Béton armé et charpente métallique / Procédure ouverte: Implenia Suisse SA pour un montant de CHF 2'386'450.02 TTC
 - Echafaudages à CAP 3D / Procédure gré à gré: pour un montant de CHF 38'271.95 TTC
 - Courant faible/Procédure sur invitation: OIKEN Solutions SA pour un montant de CHF 338'451.56 TTC
 - Courant fort/Procédure sur invitation: OIKEN Solutions SA pour un montant de CHF 289'918.37 TTC
 - Provisoire de chantier/Procédure gré à gré*
- * L'entreprise retenue a finalement écrit suite à l'adjudication qu'elle s'était en fait retirée de la procédure sans que cela ait été transmis. Une nouvelle adjudication sera faite dès janvier.

- Photovoltaïque/Procédure sur invitation: GC Energie SA pour un montant de CHF 230'899.85 TTC (variante)
- Installations de chauffage/Procédure sur invitation: Valcalorie pour un montant de CHF 210'440.00 TTC
- Installations de ventilation/Procédure sur invitation: Gex SA pour un montant de CHF 287'533.45 TTC
- Installations sanitaires/Procédure sur invitation: Rumpf SA pour un montant de CHF 244'630.80 TTC
- Charpente/Procédure ouverte: Gauye et Dayer pour un montant de CHF 1'220'606.75 TTC

La suite des adjudications interviendra dès 2025 en fonction de l'évolution des chantiers. Le démarrage des travaux est toujours prévu pour le mois de mars prochain. Dès que le planning et les modalités du chantier auront été fixés avec les entreprises, des informations seront transmises au voisinage ainsi qu'au personnel enseignant de l'école, au personnel éducatif de l'UAPE, aux enfants et aux parents ainsi qu'autres utilisateurs du centre scolaire.

Remontées mécaniques

■ AG de Télé-Evolène du 14 juin 2024

Avant l'Assemblée, le Conseil communal a pris connaissance du prolongement du délai de souscription. En vue de la poursuite des





Bilan 2e semestre 2024

activités de la société, de l'octroi d'aides communales à l'exploitation et à l'investissement, ainsi que de la levée des fonds à la suite du processus de recapitalisation, et compte tenu de la procédure pénale toujours en cours et des multiples remarques reçues depuis le début du processus de recapitalisation, le Conseil communal demande, au nom de la Commune d'Evolène, important actionnaire de la société, que la composition et les fonctions au sein du CA soient prochainement redéfinies, notamment en ce qui concerne la Présidence de la société. Le Conseil communal demande donc au CA de Télé-Evolène de faire une proposition de réorganisation à l'occasion de la prochaine assemblée. L'arrivée de nouveaux administrateurs serait également vue positivement pour renforcer le CA.

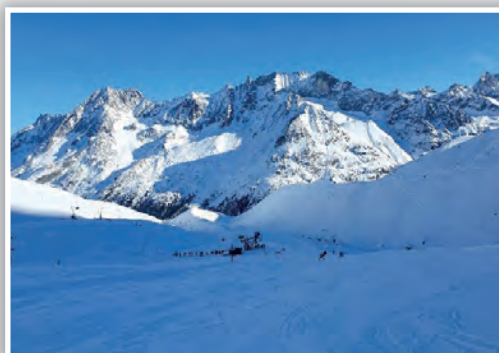
■ Direction Espace Dent-Blanche

De surcroît, en plus de renforcer le CA, le Conseil communal est favorable à l'engagement d'une direction professionnelle à la tête d'Espace Dent-Blanche, afin de venir en soutien des sociétés, dont Télé-Evolène. Un budget a été prévu pour ce faire. En vue de l'arrivée rapide d'un tel renfort, il faut qu'une mise au concours ait lieu dans les meilleurs délais. L'Espace Dent-Blanche se chargera de cette mise en postulation et du recrutement avec un cahier des charges clair et discuté entre les sociétés.

→ Des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises entre les administrateurs des différentes sociétés. Toutefois, ces derniers ont finalement renoncé à mettre un poste en soumission faute d'accord sur un cahier de charges utile à tous. Le Conseil a ainsi été informé de l'arrêt de ce projet et a décidé à la place d'engager au sein de l'administration communale un collaborateur dédié aux projets de remontées mécaniques. Ceci est proposé dans le cadre du budget 2025.

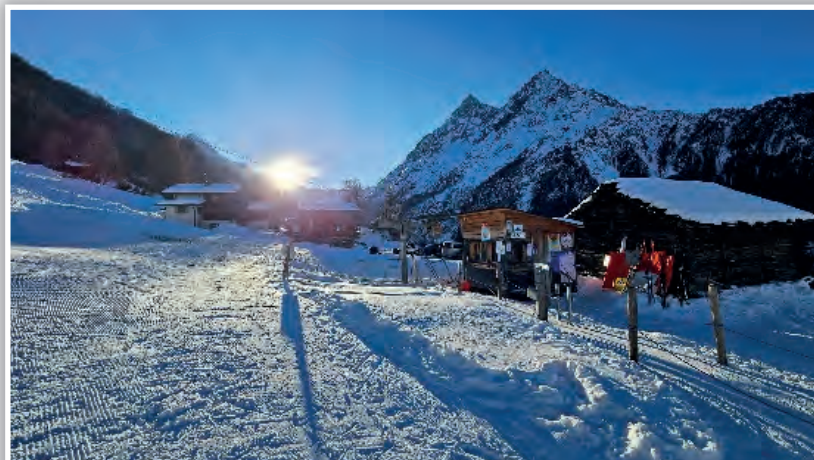
■ Rencontre avec Arolla Properties concernant le développement des RMA :

Par l'intermédiaire de M. Antoine Micheloud, le groupe Arolla Properties a présenté une proposition au Conseil communal du 26 août 2024 concernant les Remontées mécaniques d'Arolla. Ces investisseurs, impliqués tant du côté de l'Alpage d'Arolla que du Grand Hôtel Kurhaus notamment, souhaitent davantage s'investir dans les remontées mécaniques, à court et à moyen terme, et ont émis des propositions. Des discussions doivent avoir lieu en réunissant le Conseil d'administration des RMA, le Conseil communal et ce groupe en lien avec les différents projets à venir.



■ Demande de soutien supplémentaire de Blanchalpe

Le Conseil communal a pris connaissance de la demande de soutien financier complémentaire de Blanchalpe afin de lui permettre l'ouverture du domaine lors de la saison 2024/2025. Après une rencontre, le Conseil





Bilan 2e semestre 2024

16

communal a validé une aide supplémentaire pour 2024 d'un montant de 30'000 francs afin de faire du travail sur les pistes de montée et de pouvoir ouvrir plus facilement en cas d'enneigement cet hiver.

Sécurité

■ Information Engagement Police intercommunale

Un renforcement du corps était attendu depuis quelques temps. Après une première mise au concours sans résultat, l'exercice a été réitéré et un candidat a été retenu par la Commission intercommunale de police formée des conseillers en charge de la sécurité publique des 5 communes du Val d'Hérens. Le Conseil communal est avisé qu'un assistant de sécurité public a été engagé. Monsieur Jérémie Bonnard débutera son mandat au 1^{er} février 2025.

Tourisme, jeunesse, culture et sports

■ Soutien à Val d'Hérens Tourisme (VDH3) et révision du modèle de gouvernance actuel



Lors de sa séance du 13 juin 2024, le Conseil communal a accueilli Dylan Métrailler (Evolène Région Tourisme - ERT) et Florian Pannatier (coordinateur VDH3), lesquels ont rappelé le fonctionnement des organes touristiques ainsi que leurs missions et leurs ressources. Cette présentation faisait suite à la demande d'augmentation considérable du budget VDH3 pour l'année 2024. Le financement de la structure VDH3 est en effet assuré par les 3 communes (Evolène,

Hérérence, Saint-Martin) au prorata des habitants. Pour Evolène, le financement est intégralement assuré par la Commune, sans utilisation des taxes touristiques (ces dernières sont versées à ERT pour leurs propres missions). VDH3 effectue surtout de la coordination ainsi que de la centralisation marketing & promotion. Un renforcement était prévu en 2024 afin de mieux répondre aux défis actuels.

Lors de sa séance du 18 juillet 2024, le Conseil communal a validé l'octroi d'un budget complémentaire passant la contribution communale à 137'000 francs au lieu d'env. 90'000 francs comme les années précédentes, reconnaissant aussi un besoin de promotion supplémentaire après un début d'été très compliqué (météo et intempéries notamment). Le Conseil communal a demandé à cette occasion que la convention entre la Commune et ERT soit redéfinie dès 2025 afin d'améliorer la gouvernance et que la Commune soit mieux impliquée dans la structure touristique à trois. La convention actuelle prévoit en effet qu'ERT soit le partenaire des communes d'Hérérence et St-Martin pour la gestion de Val d'Hérens Tourisme. La Commune est peu impliquée à l'exception des discussions budgétaires, ce qui est considéré comme insuffisant et asymétrique par rapport aux autres partenaires communaux. Le Conseil communal a ensuite été informé en fin d'année du souhait de réorganisation interne au sein de VDH3. Aussi, lors de sa séance du 19 décembre 2024, compte tenu de ce contexte, le Conseil communal a décidé de dénoncer formellement la convention entre la Commune et ERT au 1^{er} janvier 2026 afin de motiver le changement de modèle. Par conséquent, une nouvelle convention devra donc être signée entre la Commune et ERT pour régler les rapports dès l'année 2026. La Convention VDH3 sera en parallèle complètement revue en 2025 par les 3 communes.



Bilan 2e semestre 2024

■ Information Homologation des itinéraires hivernaux

En juillet, le Conseil communal a été informé que les itinéraires hivernaux (pistes de fond et chemins raquette) ont été homologués par le Conseil d'Etat suite au rejet de la dernière opposition. Aussi, après plusieurs années de procédures, les itinéraires hivernaux de la Commune d'Evolène pourront enfin faire l'objet d'une promotion auprès des organes touristiques valaisans et cantonaux, l'homologation formelle étant une condition sine qua non pour exister sur la carte du «ski nordique» en Suisse par exemple. C'est d'ailleurs dans ce but de valorisation d'une de nos principales forces touristiques que le projet d'homologation a été lancé et poursuivi malgré les nombreux obstacles rencontrés.

■ Validation de la mise à disposition de l'ancienne école des Haudères à TRAVA

Le Conseil communal a pris connaissance de la création de l'association à but non lucratif TRAVA visant à mettre en place un espace de coworking qui serait également utilisé pour des rencontres et autres activités de loisirs ouvertes à tous. La Fondation Maison des Alpes, actuelle utilisatrice des locaux de l'ancienne école des Haudères, a validé le projet de partage des locaux. Le Conseil a validé les principes liés à la location des locaux reposant sur une refacturation

des charges induites par cette nouvelle activité. Le partenariat sera rediscuté et/ou réévalué en fonction du succès rencontré et des besoins constatés par l'association et/ou par la Commune.



<p>COWORKING</p>	<p>TRAVA Coworking</p> <p>Ouvert 24/24 et 7/7 pour les membres ainsi que les visiteurs de passage. Besoin d'un cadre de travail productif dans le Val d'Hérens? Venez profiter de nos 8 places de travail, salle d'appel, espace pause le tout avec un wifi performant (900MB/s)</p> <p>Tarif: 15 CHF par jour pour les visiteurs (10CHF pour les membres)</p>
<p>Ancienne école des Haudères</p> <p>(en face du restaurant les Dents de Veisivi) Ouvert 24/24 pour les membres grâce à la boîte à clé.</p> <p>Première visite? N'hésitez pas à nous contacter (email, whatsapp, DM instagram) et on se fera un plaisir de vous recevoir.</p>	
<p>Devenir membre</p>	<p>Cotisation annuelle : 50CHF</p> <p>Avantages pour les membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un tarif préférentiel de 10 CHF par jour de coworking au lieu de 15 CHF • invitation aux événements organisés par l'association • un accès 24/24 grâce à la boîte à clé • La possibilité de souscrire à un abonnement co-working • Mise à disposition de l'espace pour organiser des événements ouverts au public • Vous soutenez activement une petite association locale
<p>Possibilité de souscrire à un abonnement "Co-working" pour les membres.</p> <p>TARIFS ABONNEMENTS</p> <p>Mensuel : 50 CHF Annuel : 250 CHF</p> <p>Les abonnements permettent un accès illimité au coworking pendant la durée choisie. Infos et contact sur : www.espace-trava.ch</p>	<p>Merci</p> <p>TRAVA est une association sans but lucratif et fonctionne grâce au soutien de ses membres.</p>





Bilan 2e semestre 2024

Travaux publics

■ Réfection chemin du Veijic à Evolène

Sur la base de la comparaison des offres effectuée par le bureau technique mandaté, le Conseil communal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise André Sierro SA pour un montant de CHF 133'733.60 TTC.

■ Plan de déneigement

Le Conseil communal a reçu plusieurs demandes concernant le déblaiement des neiges avant l'arrivée de l'hiver. Les diverses demandes ont été refusées, un plan de déneigement étant en force. Ce dernier devra toutefois être revu et actualisé prochainement, en parallèle de la finalisation de la révision du plan communal des zones et des constructions (PAZ).





Organisation Législature 2025-2028

En ce début d'année 2025, coïncidant avec le début d'une nouvelle législature, nous vous informons ci-dessous de l'organisation mise en place par le Conseil communal. Les membres des commissions liées à cette organisation vous seront présentés plus en détails dans le prochain bulletin d'information qui paraîtra en juin 2025.



COMMISSION ADMINISTRATION ET FINANCES

Responsable Virginie Gaspoz

Attributions Administration générale, Finances communales, Personnel, Information, Enjeux lié à l'informatique et à la gestion des données, Bâtiments communaux, Gestion des grands projets d'investissement



COMMISSION AGRICULTURE

Responsable Eddy Favre

Attributions Routes agricoles, Remembrement par fermage, Projets agricoles, Alpages

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable Eddy Favre

Attributions Plan d'aménagement, Urbanisme, Remembrements

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

Responsable Eddy Favre

Attributions Autorisations de construire, Police des constructions, Permis d'habiter, Salubrité publique

Sous-commissions spécifiques

Permis d'habiter, Police des constructions, Salubrité

COMMISSION ÉNERGIE

Responsable Virginie Gaspoz et Manuel Follonier

Attributions *Energie, Forces hydrauliques, Label « Cité de l'Energie », Energies renouvelables, Projets d'assainissement*



COMMISSION FORMATION, AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Responsable Jessica Maître

Attributions *Ecole primaire, cycle d'orientation, unipop, formation professionnelle, nursery, crèche, UAPE, aide sociale, intégration, aînés, santé, label « commune en santé », jeunesse et label « commune de montagne la jeunesse notre avenir »*



COMMISSION GESTION DES DÉCHETS, MOBILITÉ ET VIE LOCALE

Responsable Cédric Fauchère

Attributions *Traitement des déchets, Centre de tri, Décharge, Carrière, Mobilité collective, Culture, Sport, Infrastructures sportives, Sociétés locales (à but non lucratif)*





COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE

Responsable Patrick Sierro

Attributions Police municipale (intercommunale), Service du Feu (CSP, CSIB), Protection civile, Etat-major de conduite communal (EMC), Projets de défense



COMMISSION TOURISME ET FORÊTS

Responsable Yvan Maistre

Attributions Tourisme, Office du tourisme, Chemins pédestres, Infrastructures et sites touristiques, Remontées mécaniques, Sylviculture, Bourgeoisie



COMMISSION TRAVAUX PUBLICS

Responsable Manuel Follonier

Attributions Routes, Déneigement, Step, Eau potable, Eaux usées, Cimetière, Eclairage public, Parkings, Mensurations fédérales, Cours d'eau, Gravières



Informations de votre Administration communale

22

Nouveautés à venir dans nos services pour faciliter votre quotidien

Chères citoyennes, chers citoyens,
La Commune d'Evolène met tout en œuvre pour améliorer les services proposés et répondre encore mieux à vos attentes. Les améliorations sont toutefois parfois tributaires de la technique et de l'évolution des outils informatiques notamment.
Découvrez les principales nouveautés qui seront mises en place prochainement :

■ 1. Digitalisation des factures : passage à l'e-bill

Dès cet automne, grâce à une migration informatique majeure, il sera possible de recevoir vos factures communales sous forme électronique via e-bill. Cette solution pratique, rapide et respectueuse de l'environnement vous permettra de centraliser vos paiements en toute simplicité.

■ 2. Une ligne directe pour joindre vos services

Afin de simplifier les relations avec votre administration, une nouvelle hotline sera bientôt mise en place. Cette ligne téléphonique dédiée vous permettra d'atteindre rapidement le service communal dont vous avez besoin.

■ 3. Horaires élargis pour le guichet : test sur 3 mois

Dans un souci de mieux répondre à vos disponibilités, la Commune a lancé un projet pilote d'ouverture élargie du guichet communal chaque mercredi, de 16h à 18h30. Ce test, qui durera 3 mois, permettra d'évaluer l'intérêt de cette initiative et son éventuelle pérennisation.

Important : Cela ne concerne pas le service technique et le cadastre, lesquels restent ouverts tous les matins de 9h à 11h45 du

lundi au vendredi (du lundi au jeudi pour le cadastre).

Prestations proposées les mercredis de 16h à 18h30 : prestations liées au contrôle de l'habitant (arrivée, départ, changement d'adresse, attestations diverses), carte d'identité, bureau des étrangers, réservations de salle, etc.

■ Votre avis compte !

Ces évolutions visent à rendre nos services plus accessibles et efficaces. N'hésitez pas à nous faire part de vos retours ou suggestions, en informant directement nos collaboratrices et collaborateurs ou en nous écrivant un courrier ou un courriel.

Administration communale d'Evolène
Rue Centrale 216 | Case postale 83
1983 Evolène

T. +41 27 283 13 00 | info@admin-evolene.ch
www.commune-evolene.ch





Informations de votre Administration communale

Nouveautés dans le domaine des constructions et de l'énergie



■ Entrée en vigueur de la plateforme eConstruction

Pour donner suite à notre article du journal communal du mois de décembre, nous

vous rappelons que dès le 17 février 2025 la Commune d'Evolène rejoindra la plateforme cantonale eConstruction. De nombreuses communes utilisent déjà cette plateforme visant une gestion entièrement numérique des demandes d'autorisation de construire et l'ensemble des communes l'utiliseront à court terme. Cette nouvelle procédure remplacera donc définitivement l'utilisation des dossiers papier, afin de répondre de manière plus efficace aux requêtes des citoyens.

A partir du 17 février 2025, toutes les demandes de renseignement ou le dépôt de dossiers pour les projets de construction, rénovation, assainissement ou modification se feront exclusivement via la plateforme eConstruction. Pour ce faire, les requérants ou auteurs des plans qui soumettront le projet devront être en possession d'une SwissID (création simple via un ordinateur ou l'application smartphone SwissID).

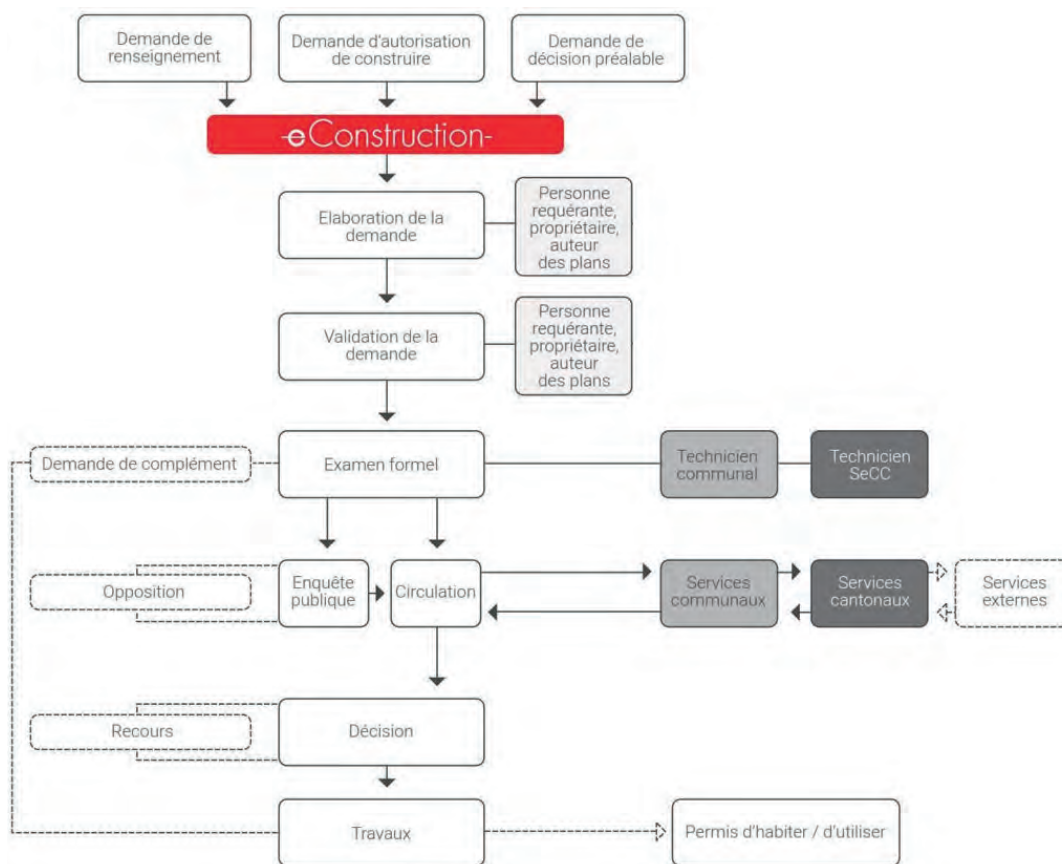
Nous vous encourageons donc à vous préparer pour cette nouvelle procédure afin de gérer vos futurs projets de construction. (Pour le dépôt d'une éventuelle oppo-

sition, une SwissID devra également être créée.)

Le schéma à la page suivante illustre le fonctionnement de la plateforme;



Informations de votre Administration communale



Un ordinateur sera mis à disposition au service technique pour permettre la consultation des dossiers.

Pour tout renseignement, le service des constructions se tient à votre disposition.



Informations de votre Administration communale

Nouvelles règles dans le domaine de l'énergie et impact sur les constructions

Le 1^{er} janvier 2025 est entrée en vigueur la nouvelle loi cantonale sur l'énergie.

Voici «l'essentiel en bref» (site internet du Service de l'énergie et des forces hydrauliques de l'Etat du Valais):

La nouvelle législation vise à adapter le parc immobilier aux défis de la transition énergétique. Les nouveaux bâtiments bénéficieront d'un confort amélioré grâce à une plus forte isolation thermique, seront chauffés grâce aux ressources énergétiques renouvelables abondantes dans le canton et produiront une part de l'électricité qu'ils consommeront.

Quant aux bâtiments d'habitation existants, leur amélioration énergétique passera par des installations de chauffage utilisant des énergies renouvelables lors du remplacement des chaudières à gaz et à mazout. Toutefois, il restera possible d'installer à nouveau de telles chaudières dans les bâtiments bénéficiant déjà d'une isolation thermique correcte.

Dans les bâtiments existants équipés d'un chauffage électrique centralisé, celui-ci devra être remplacé par une installation de production de chaleur d'origine renouvelable dans un délai de 15 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi. [...]

En cas de dépose de la couverture de la toiture, les bâtiments existants seront également équipés d'une installation solaire pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

De nombreux investissements résultants des nouvelles exigences pourront béné-

ficier d'aides financières fédérales, cantonales ou communales selon les travaux entrepris. Les aides financières cantonales pour la rénovation énergétique du parc immobilier existant sont garanties au moins jusqu'au 31 décembre 2030. En ajoutant l'effet important des déductions fiscales et la réduction des coûts énergétiques annuels, les nouvelles dispositions légales sont dans l'intérêt économique des propriétaires de bâtiment.

Dans des circonstances particulières, lorsqu'un investissement se révélera excessif, des dérogations seront possibles.

■ Impact pour les requérants et pour la Commune

Tous les dossiers de demande d'autorisation de construire déposés après la mise en vigueur de la loi prévue le 1^{er} janvier 2025 doivent désormais respecter les nouvelles dispositions légales.

Il est important de noter que tout projet d'assainissement énergétique doit faire l'objet d'une étude et un contrôle thermique. Tout changement d'appareil de production de chaleur doit être annoncé et faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Vous trouverez les formulaires à remplir ainsi que des renseignements supplémentaires sur le site internet du Service de l'énergie et des forces hydrauliques de l'Etat du Valais: <https://www.vs.ch/web/energie/>



Sociétés locales

Carnaval d'Evolène

Amis du Carnaval évolénard, bonsoir!

Dans la nuit du 6 janvier, un grand déferlement de sonnailles secoue tout Evolène, et cela jusqu'aux réjouissances du Mardi Gras 4 mars.

Afin de pouvoir mener à bien la prochaine lutte contre les mauvais esprits, nous avons besoin de vous! Que ce soit par vos idées, remarques et propositions pour la suite ou par les recherches ci-dessous:

1. Qui dit Peluche dit son lot de peaux odorantes. Si vous connaissez des éleveurs qui seraient intéressés à nous revendre des **peaux à longs poils**, merci de leur témoigner notre intérêt.

2. La pérennisation de la tradition de la «Marie» repose sur le port du costume traditionnel féminin (le Schutz). Pour que la jeune génération puisse la porter également, nous sommes à la recherche de tissus et d'habits d'époques. Au plus simple, des **«Schutz»** assez amples pour y accueillir toutes les morphologies et sinon, nous ferons appel avec grand plaisir à nos ami(e)s de la Fondation Atelier Marie Métrailler pour les retouches. À vendre ou à donner bien évidemment.

3. Nous sommes toujours à la recherche de **boîtes de conserves, tricounis et paletots militaires** pour la confection des costumes. Vous pouvez déposer vos boîtes de conserve NON pliées à la Centre de Tri des Haudères ou si vous souhaitez transmettre vos costumes de boîtes aux plus jeunes.

4. Le Carnaval d'Evolène survit et survivra de lui-même grâce à la passion inextinguible de la population locale. Cependant, nous souhaitons tout mettre en œuvre afin d'en garantir la transmission. Chaque «local» de Peluche dépend de l'envie de ces membres, mais aussi de la possibilité de pouvoir se masquer dans un endroit à proximité de

la Rue Centrale du village d'Evolène. Certaines bâtisses sont déjà occupées dans cette fonction depuis des temps immémoriaux. L'Association du Carnaval d'Evolène serait donc intéressée à racheter ou louer contre rénovation des granges et des raccards dans le village d'Evolène. Cela pourrait éviter, d'une part, de laisser tomber en ruine notre patrimoine bâti, d'autre part, de le garder en main évolénarde sans succomber à une frénésie immobilière. C'est une idée assez récente, qui mérite d'être développée et discutée entre vous et nous!

5. Si en tant qu'évolénarde ou évolénard, vous souhaitez devenir membre de notre Association, vous pouvez scanner ce QR code et y rentrer vos coordonnées. Pour les personnes déjà membres, merci de bien vouloir mettre vos coordonnées à jour via ce QR code.



6. Véritable institution carnavalesque dans notre pays, notre tradition manque toutefois de reconnaissance officielle. C'est pourquoi, nous sommes en train de préparer un dossier rempli d'un maximum **d'informations, de sources, de références, d'articles, d'images, de vidéos, de témoignages**, etc... Actuellement, nous finalisons l'inscription du Carnaval d'Evolène sur la **liste des**



Sociétés locales

traditions vivantes en collaboration avec le CIOFF® Suisse. A terme, nous souhaitons faire rentrer notre patrimoine évolénard dans les instances culturelles au niveau cantonal, fédéral et pourquoi pas jusqu'à l'UNESCO. Conscients également que nous n'avons jamais dû dépendre ces organisations, nous voulons simplement témoigner de notre richesse afin de la léguer au mieux aux prochains. Merci d'avance de nous contacter et nous nous occuperons de scanner des copies de vos photographies par exemple. Il est aussi plus simple pour nous si vous pouvez nous les transmettre directement via un «swisstransfer». Cela vaut pour les fichiers les plus anciens mais aussi pour tous médias carnavalesques (pour un possible aftermovie si on en récupère assez).

7. Si vous avez des témoignages écrits ou oraux à nous transmettre pour nos archives, vous pouvez nous contacter. Nous avons

acheté du matériel pour filmer / enregistrer et nous avons déjà une vingtaine d'interviews de nos aînés. C'est la manière la plus simple de transmettre vos ressentis, anecdotes et votre vision de ce que devrait être notre Carnaval selon vous! À terme, nous rêvons de réunir dans un grand livre de toutes ces informations carnavalesques qui se nommerait: Mémoires du Carnaval d'Evolène.

En résumé, chacune et chacun de vous peut aider à son niveau le Carnaval d'Evolène à traverser les générations et les siècles. Pour la prise de contact, voici notre adresse mail info@carnaval-evolene.ch. Vous pouvez également contacter le secrétaire ou le président de l'Association du Carnaval d'Evolène: Maxime Sierro au +41 79 178 84 57 / Kylian Maître au +41 79 768 20 80.

Salutations empaillées mais bien vivaces!

Gustave C.





Sociétés locales

70^e Anniversaire du FC Evolène - Remerciements et Prochaines Activités

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes lors de la magnifique soirée de soutien qui a lancé notre 70^e anniversaire. Plus de 200 personnes ont participé, créant une ambiance inoubliable.

■ Prochaines activités

- Mars: Une activité spéciale sur **l'histoire du club**, de sa fondation à aujourd'hui, avec les événements, les personnes et les équipes qui ont marqué le club. Cela se passera au musée à Evolène, **entre les week-ends du 29 mars au 13 avril**, les vendredis et samedis soir (horaires à définir). Venez découvrir les légendes du club, si vous en croisez à cette occasion, elles ne courent plus aussi vite qu'avant!



- **Samedi 19 juillet: Un tournoi populaire** clôturera cet anniversaire. Ce tournoi mettra à l'honneur les Evolénards et les Hérensards avec la participation ouverte à des équipes provenant des associations et entreprises de la vallée. Une invitation aux inscriptions sera envoyée aux différentes sociétés et entreprises d'ici la fin mars, et la publicité débutera sur les réseaux sociaux.

Pour cet événement, qui se terminera par une belle fête, nous recherchons plusieurs bénévoles pour le service au bar, le montage et démontage des infrastructures, ainsi que quelques grilleurs. Nous ferons appel à vous en temps opportun et espérons, comme toujours, pouvoir compter sur l'aide précieuse de la population locale. Vous pouvez sans autres déjà nous écrire sur les réseaux ou via notre site: <https://fc-evolene-70eme.ch/>

D'ici là, place au Carnaval et à une magnifique saison d'hiver dans notre région.

*Salutations,
Le comité d'organisation du 70^e!*





Sociétés locales

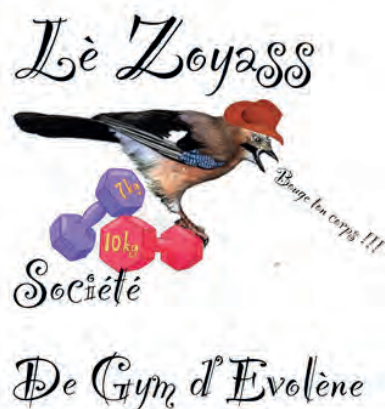
Gym Lè Zoyass Evolène SAISON 2024 - 2025

ACTIVITÉS	HORAIRES	MONITEURS & PRIX/SAISON
LUNDI <ul style="list-style-type: none"> Gym Parcours (4H à 8H) Pilates Gym Fit (strong, circuit, training) 	16h20 à 17h20 19h00 à 20h00 20h00 à 21h00	Alexandre Poggio, 30 cours, 290.- Carine Sermet, 15 cours, 140.- Carine Sermet, 15 cours, 140.-
MARDI <ul style="list-style-type: none"> Cours d'initiation au TaiChi Automne 2024 	19h00 à 20h00	Rosula Blanc, 6 cours, 60.- (5/12/19/26 novembre et 3/10 décembre)
MERCREDI <ul style="list-style-type: none"> Country débutant Country avancé 	19h30 à 20h30 20h30 à 21h30	Pascale Favre, 20 cours, 190.- Pascale Favre, 20 cours, 190.-

Pascale Favre 079 561.92.71 | Rosula Blanc rosula@bluewin.ch
Alexandre Poggio 079 508.00.91 | Carine Sermet 079 703.25.34

LIEU DES COURS : SALLE DE GYM, CENTRE SCOLAIRE, EVOLENE

**PRE-INSCRIPTION RECOMMANDÉE
AUPRÈS DES MONITEURS DIRECTEMENT
20% DE RABAIS POUR LA 2ÈME PERSONNE**





Sociétés locales

Association 60+

Vu le succès grandissant des activités, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant aux sorties suivantes :

■ **Thé dansant, le 26 février 2025 de 14h00 à 16h00.**

Pour tous les amateurs de musique, rendez-vous aux Haudères pour danser et partager un goûter offert par l'association. C'est une belle occasion de se rencontrer, de passer un moment convivial et de s'amuser ensemble. L'animation musicale est assurée par Claudia, la patronne de l'hôtel des Mélèzes. Nous vous attendons nombreux pour cette après-midi animée et chaleureuse ! Inscrivez vous jusqu'au **21 février 2025** en contactant la commune d'Evolène : 027 283 13 00 ou info@admin-evolene.ch

■ **Repas-rencontre au restaurant du Refuge à Evolène, le 21 mars 2025 de 11h30 à 15h00**

Nous vous attendons pour partager ensemble un moment amical et agréable autour d'un délicieux repas. L'apéro-entrée est offert par l'association et le menu avec plat et dessert vous est proposé au prix CHF35.- Il est également possible de choisir des plats à la carte.



Inscrivez vous jusqu'au **7 mars 2025** en contactant la commune d'Evolène : 027 283 13 00 ou info@admin-evolene.ch

■ **Sortie en raquette au Tsaté, le 28 mars 2025 (3h de marche, niveau moyen, 7km, 450m de dénivelé)**

Rejoignez notre joyeuse équipe de randonnée pour une sortie raquette en boucle jusqu'à la buvette du Tsaté. Plusieurs parcours peuvent être envisagés selon votre niveau. Possibilité de manger à la buvette (si elle est ouverte) ou pique-nique tiré du sac. Inscrivez-vous avant le **27 mars 2025** en contactant Manou au 079 628 85 29 ou par courriel à m.follonier@hotmail.com

Pour plus d'activités n'hésitez pas à consulter le programme complet sur le site de la commune www.commune-evolene.ch sous Vie locale. Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de ces prochaines activités.





Sociétés locales

Les CIME 2025

DES ÉTOILES PLEIN LES YEUX

Les Célébrations Interculturelles de la Montagne à Evolène reviennent cette année pour faire vibrer toute la région.

Cette année se fera sous le signe des étoiles puisque l'Arc-en-Ciel y organise la 71^e Fête Cantonale des Costumes qui se déroulera le samedi 9 août. Le grand cortège qui verra défiler tous les groupes folkloriques du Canton sera suivi par des productions sur la scène des CIME et le point fort de la soirée sera le concert du groupe celtique Anach Cuan.

Si le programme complet de la semaine vous sera dévoilé dans le courant de l'hiver, attendez-vous déjà à y trouver quelques petites nouveautés.

En plus du Cycle de Films d'Ailleurs, les CIME organiseront des conférences culturelles, et après le succès des soirées de 2023, un véritable programme des Afters a été concocté pour vous! Les spectacles de Gala auront lieu

les 12, 13, 14 et 15 août à Evolène, et des animations seront prévues dans toutes la Commune au fil de la semaine.

Pour ce qui est des groupes et de la programmation, nous vous invitons à nous suivre sur Facebook et Instagram pour les découvrir, ou à vous inscrire à notre Newsletter via notre site www.cime-evolene.ch. Nous sommes en bonne voie pour vous offrir, pour la première fois, un voyage dans les 5 continents.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Les CIME sont le fruit de la passion des membres de l'Arc-en-Ciel et de tous les bénévoles qui font vivre le festival. Cette année encore, nous cherchons des personnes qui puissent apporter leur pierre à ce bel édifice. C'est une belle aventure que de connaître les coulisses de notre grande fête, et vous êtes tous les bienvenus. Nous cherchons en particulier:

- Des personnes pour servir dans nos bars durant le festival
- Des personnes pour travailler aux caisses
- Des personnes pour aider aux services des repas des groupes
- Des accompagnants pour tous les groupes valaisans le samedi 9 août
- Des personnes pour aider à la coordination de nos cortèges

Si vous êtes intéressé à vous impliquer dans notre festival, que ce soit pour quelques heures ou pour de plus grandes responsabilités, merci de nous écrire à l'adresse suivante : staff@cime-evolene.ch et de nous parler de vos disponibilités et des tâches que vous pourriez accomplir. Entrez dans la grande famille des CIME!

Nous remercions Rosula Blanc, la main habile derrière nos affiches depuis la création du festival, ainsi que tous nos précieux soutiens et sponsors.

Nous espérons vous retrouver en nombre pour vivre la magie d'autres instants CIME.

A bientôt!





Convocation

L'Assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée en séance le

***Mercredi 19 février 2025 à 19h30
A la salle de cinéma***

L'ordre du jour est le suivant:

1. Budget 2025

- 1.1 Présentation du plan financier 2025-2029
- 1.2 Présentation du budget 2025 et des communications fiscales
- 1.3 Décisions:
 - Décision concernant les communications fiscales
 - Décision concernant le budget 2025

2. Nomination de l'organe de révision pour la période administrative 2025-2028

3. Divers

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, article 15, le budget peut être consulté, au greffe communal, **dès ce jour jusqu'au 19 février 2025** durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Evolène, le 24 janvier 2025

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ÉVOLÈNE

La Présidente
Virginie Gaspoz

Le Secrétaire
Dany Gaspoz